



9 octobre 2018

JOURNEE NATIONALE DE GREVE ET DE MOBILISATION

à L'APPEL de CGT-FO-Solidaires-UNEF-UNL

La Fonction publique est notre bien commun, défendons-là !

Après la loi travail et les ordonnances contre les salarié.es du privé, après la RGPP de Sarkozy, la MAP de Hollande... CAP 2022 de Macron se veut le 3ème étage d'une fusée pour détruire l'Etat social.

L'objectif de nos gouvernants, du Medef et des puissants, c'est de déconstruire l'ensemble des acquis collectifs qui coûterait « un pognon de dingue » ! C'est une vieille revendication patronale qui y voit l'opportunité d'allègements supplémentaires d'impôts et de cotisations sociales comme de nouveaux marchés offerts « clé en main » : les assureurs et les banquiers se frottent les mains, ainsi que tous les opportunistes qui se voient déjà faire payer des prestations jusqu'alors fournies gratuitement par le service public ! (par exemple des officines qui veulent faire payer les conseils pour le prélèvement à la source !)

Cette déconstruction de l'Etat social passe par une remise en cause des finalités des missions publiques lesquelles peuvent être « privatisées, transférées ou abandonnées », par une attaque frontale contre le statut des fonctionnaires (recours au contrat) et les statuts particuliers, lesquels garantissent pourtant l'indépendance du fonctionnaire vis à vis du pouvoir politique et l'égalité d'accès et de traitement. D'ailleurs, Darmanin, en parlant de nous, dit « les choix que le gouvernement assigne à ses agents » (discours du 11/07/2018 aux directeurs)... Il se croit déjà dans la société « libérale » où l'indépendance des fonctionnaires du pouvoir politique n'existe plus ! Sauf que le statut nous protège du fait du Prince !

La DGFIP, ses agents, ses missions, son réseau comptable de proximité.

L'objectif est clair : CAP2022 s'attaque frontalement à la DGFIP et ses agents ! Encore 2130 suppressions d'emplois et la direction de la Drfip13 se dit favorable au gel d'emplois pour mieux réorganiser ! Comprendre fermer des services !

Ainsi la lutte que nous menons pour sauver les Trésoreries de Peyrolles, des Pennes, de St. Andiol, de Lambesc... Et le directeur régional annonce maintenant sa volonté de liquider celles de Roquevaire, Miramas, Tarascon et de fusionner des SPF !

La CGT ne laissera pas faire !

Le service public, ce n'est pas le gadget de Darmanin, de Parent ou du Drfip13.

Les infos révélées par la CGT font état d'un projet de fusion des départements du Nord et du Pas-de-Calais, de la fermeture de la moitié des Trésoreries, de la délocalisation « quelque part » de centaines d'agents actuellement dans les grands sites !

Personne, de la Trésorerie aux services de Direction, des SIP et SIE au SPF ou CDIF n'est désormais à l'abri de l'arbitraire ! C'est d'ailleurs pour cela que la DG veut revoir les règles de gestion et d'affectation et que la Drfip13 s'est portée candidate à la « préfiguration » de l'affectation au département !

**Nos services, nos missions nos emplois,
nos droits et garanties sont attaqués ! Défendons-les !**

En grève partout

et en Manifestation le 9 octobre !

RdV 10h30 VIEUX-PORT MARSEILLE

Le prélèvement à la source (PAS) est une mauvaise réforme pour les contribuables, pour l'État et pour les agents de la DGFiP !

Le PAS est compliqué et injuste. Actualiser ou rectifier sera un parcours du combattant. De nombreux contribuables vont faire des avances de trésoreries avant d'être remboursés. Quant aux recettes de l'État, le fait de confier aux entreprises le soin de reverser l'IR va faire chuter le taux de recouvrement (cf. les difficultés à recouvrer la TVA).

Les accueils des centres des finances publiques font face à un afflux non anticipé, et ce alors que cette réforme sera prétexte à de

nouvelles suppressions d'emploi, dégradant davantage la qualité du service public et les conditions de travail des agents.

La CGT Finances Publiques milite toujours pour l'abandon du PAS. Le système actuel de mensualisation pourrait être amélioré en s'appuyant sur les revenus de l'année. Il faut réhabiliter le système déclaratif, avec les emplois nécessaires, abroger la CSG et augmenter la progressivité de l'impôt.

**Projets contre l'assurance chômage, la protection sociale, les retraites...
Stoppons un gouvernement qui accélère le pas !**

E. Macron veut faire baisser les retraites avec un système par points :

Le président a commandé un projet de loi pour fusionner tous les systèmes de retraites actuels (public, privé) et instaurer un mécanisme par points comme à l'IRCANTEC ou à l'ARRCO-ARGIRC.

Avec ce système le salarié n'a plus aucune visibilité sur le niveau de sa pension. La valeur d'achat du point (x euros pour acquérir 1 point) et la valeur de service du point (1 point donne x euros de pension) peuvent varier au fil du temps. La réforme de l'IRCANTEC de 2008 l'a fait, induisant une baisse de 25 % des pensions des nouveaux cotisants.

La Drees a publié une étude en 2017 sur les agents nés en 1958 : la moitié voyait leur pension baisser. Tout laisse à penser que, même dans l'hypothèse d'une intégration des primes dans la cotisation, il y aura baisse pour la majorité des fonctionnaires.

Dans ce système, les femmes, subissant souvent des carrières incomplètes, ne peuvent pas bénéficier de la garantie d'un niveau de pension minimum.

Un tel système fragilise aussi notre statut et nos carrières :

Aujourd'hui la pension des fonctionnaires est calculée par rapport à la grille de carrière et au dernier échelon du grade (6 derniers mois). Avec les points, c'est la rémunération annuelle qui permet d'en acheter. Le gouvernement a ainsi les mains libres pour remettre en cause les carrières, développer le recours aux contractuels, les plans de départs volontaires, permettre le licenciement des fonctionnaires.

Pour la CGT Finances Publiques la retraite par points, c'est non !

Il faut améliorer le code des pensions, garantir la possibilité du départ à 60 ans, avec une pension d'au moins 75 % du salaire des 6 derniers mois pour une carrière complète. Les primes doivent intégrer le salaire. La pénibilité doit être prise en compte. Le minimum pension doit être au SMIC. Il faut indexer les pensions sur l'évolution des salaires, établir l'égalité salariale femmes-hommes, supprimer la décote (liste non-exhaustive).



Contacts :

CGT
16-22 rue Borde
13008 Marseille

0491179206
0491179767



cgt.drifip13@dgfip.finances.gouv.fr